



## — ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024 —

# Invitation et ordre du jour

Le vendredi 8 novembre 2024

Cher(e)s ami(e)s,

Nous sommes heureux de vous convier à l'assemblée générale des Éclaireuses et Éclaireurs de la Nature, qui aura lieu le **samedi 23 novembre 2024 à partir de 13h** au temple protestant de la Sarra à Oullins (69900).

L'assemblée générale proprement dite aura lieu de 13h00 à 18h00. Elle sera suivie d'un week-end de réflexion avec des formations et des temps de travail autour du plan triennal.

Vous trouverez les infos pratiques, le programme et l'ensemble des pièces présentées au vote [à ce lien](#). **N'oubliez pas de vous inscrire !**

De tout cœur, amitiés scoutes,  
Le conseil d'administration

# Ordre du jour

## 1. Rapport d'activité

- 1.1. Rapport moral de la présidente
- 1.2. Rapport d'activité 2023-2024

## 2. Rapport financier

- 2.1. Rapport financier 2023-2024 – affectation du résultat
- 2.2. Budget prévisionnel 2024-2025

## 3. Vote du montant des adhésions 2025-2026

## 4. Renouvellement du conseil d'administration

## 5. Retour des assemblées locales

- 5.1. Consultation sur le vocabulaire « chef/cheftaine »
- 5.2. Gouvernance

## 6. Changement de logo

## 7. Politique et code de conduite à l'abri de la maltraitance

### Election des administrateurs :

Si vous souhaitez postuler à un poste d'administrateur, veuillez remplir la déclaration de candidature en utilisant le formulaire [à ce lien](#).

### Pouvoirs :

Si vous faites partie des votants et que vous ne pouvez pas vous rendre à l'assemblée générale, vous pouvez transmettre votre pouvoir. **Lire page suivante.**



## ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

### Pouvoir

Tous les adhérents de l'association sont conviés à l'assemblée générale. Afin que celle-ci soit la plus représentative possible, les membres votants sont (cf. article 8 des statuts) :

- Un représentant des parents pour chaque groupe local, désigné par l'assemblée locale de son groupe,
- Un représentant des membres responsables pour chaque groupe local, désigné par l'assemblée locale de son groupe,
- Les représentants des membres responsables et des parents ne faisant pas partie d'un groupe local à raison d'un votant pour vingt membres, élus parmi les membres présents à l'assemblée générale,
- Les représentants des membres associés à raison d'un votant pour vingt membres, élus parmi les membres présents à l'assemblée générale,
- Les délégués territoriaux ayant été accrédités pour représenter l'association sur un territoire
- Les membres du conseil d'administration en fonction
- Le responsable de la commission spirituelle,
- Les membres d'honneur.

Chacun des membres cités ci-dessus dispose d'une voix délibérative. Si vous êtes votant et ne pouvez pas vous rendre à l'AG, vous pouvez transmettre votre pouvoir à tout membre des EDLN présent à l'AG en utilisant le formulaire ci-dessous.

Conformément aux statuts de l'association,

Je, soussigné .....

en ma qualité de membre votant(e) de l'association des Éclaireuses Éclaireurs de la Nature,

donne pouvoir à M(me) .....

de me représenter et de voter pour l'ensemble des délibérations prises lors de l'assemblée générale du 23 au 24 novembre 2024 à laquelle je n'ai pas la possibilité de participer.

Fait à

Le

Signature, précédée de la mention « Bon pour pouvoir. »